PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Authezat

dossier n° DP 063 021 22 G0006

date de dépôt : **13 mai 2022**
demandeur : **Monsieur RIBEROLLE ALEXANDRE**
pour : **l'installation de panneaux photovoltaïques**
adresse terrain : **25 RUE GUYOT DESSAIGNE, à Authezat (63114)**

Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme
Affaire suivie par :
Lydie BOESCH
04 73 89 85 05

CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

délivré par le Maire au nom de l'État

Le maire de la commune de Authezat certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de RIBEROLLE ALEXANDRE enregistrée sous le numéro **DP 063 021 22 G0006** pour le projet ci-dessus référencé avant le **13/07/2022.**

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Authezat,
le 18/07/2022

MAIRIE D'AUTHEZAT (Puy-de-Dôme)

Le maire,

Pierre METEGER

M_____ accuse réception de :
- un exemplaire du présent arrêté
- la documentation concernant l'affichage sur le terrain,
- la déclaration d'achèvement des travaux à remettre en Mairie à l'issue.

Fait à Authezat, le_____

Nom et Prénom du signataire